Article

Signature d'un mémorandum d'entente avec l'Autorité Nationale de Radioprotection, de Sûreté et de Sécurité Nucléaire de la République Islamique de Mauritanie

L'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a signé, le jeudi 17 janvier 2019, un mémorandum d'entente avec l'Autorité Nationale de Radioprotection, de Sûreté et de Sécurité Nucléaire de la République Islamique de Mauritanie (ARSN) portant sur le développement de la coopération dans les domaines de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires.

En procédant à la signature de ce Mémorandum, **le Président de l'autorité de radioprotection mauritanienne, M. Salah MOULAYE AHMED,** et **le Directeur Général d'AMSSNuR, Dr. Khammar MRABIT,** ont exprimé leur volonté de mettre en place un cadre de coopération et d'échange entre les deux organismes, couvrant notamment les domaines de la sûreté et de la sécurité radiologiques et nucléaires, la stratégie d'architecture de détection nucléaire et les situations d'urgence radiologique ou nucléaire.

A l'occasion de la signature de ce mémorandum, les deux parties ont passé en revue les différentes opportunités de coopération.

Le Directeur Général d'AMSSNuR a également souligné l'engagement d'AMSSNuR dans le renforcement de la coopération au niveau régional et a confirmé le rôle important qu'elle peut jouer pour faciliter la coopération triangulaire en matière de formation, de partage des connaissances et d'expériences dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques.

Pour rappel, AMSSNuR a signé en 2018 huit mémorandums d'entente avec des organismes similaires d'autres pays, et ce, en application de l'article 172 de la loi n° 142-12.

En 2019, AMSSNuR compte élargir son portefeuille de partenariat aux autorités consœurs africaines, dans le cadre de la vision perspicace et clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie, en faveur du renforcement de la coopération Sud-Sud.